Bien que le lendemain fût un dimanche, je vis mon notaire, qui n’attendait que moi pour ouvrir la succession, opération qu’il avait eu letemps de préparer avec le *lawyer* américain qui s’occupait des affaires de mon père . Par testament régulier, ce dernier m’avait laissé tout ce qu’il possédait. Amputés d’un seul et curieux legs dont je parlerai plus loin et des impôts, ses biens étaient plus modestes que je ne l’aurais cru. Cela m’était indifférent, car je n’en avais pas besoin, mais posait de nouvelles questions que je me promis d’éclaircir. Mon père avait-il, comme pendant la Résistance en France, dépensé sa propre fortune pour les besoins de Servire ? Cette fois , pour obtenir les renseignements qu’il n’avait pas eu le temps de communiquer au colonel Dubois ? Cela ne m’aurait nullement étonné de lui . Ou bien avait-il “siphonné” de l’argent qu’il aurait clandestinement donné à cette maîtresse qu’il avait eu l’intention d’épouser -, dont il avait “voulu faire une honnête femme”, comme disent les Américains ? Vraisemblable, aussi .

Le legs qui m’intriguait ne pouvait être destiné à cette créature : il n’était pas assez généreux de la part de mon père, à une femme de sa “classe”, comme on dit maintenant à tort et à travers . Une rente mensuelle de cent soixante-quinze mille anciens francs français, fournie par les intérêts d’un capital réservé et géré en *trustee* par le *lawyer*, à verser à une certaine Mme Dorothy Swan, à Aix-en-Provence, et seulement jusqu’à la date limite du 31 décembre 1964.

* “Est-ce que vous faites opposition ? ” me demanda le notaire.
* “Grand Dieu , non ! ” m’écriai-je.

Et j’ajoutais en souriant :

* “J’ai seulement envie de porter cette pension à deux cent mille francs, pour arrondir”.

A la réflexion, je m’étonnai que mon père ne l’eût pas fait. Il n’était pas dans ses habitudes de mégoter. Il n’aurait certainement pas eu l’inélégance de calculer à vingt-cinq mille francs près, même par mois, ce qu’il devait à une femme de qualité. Mme Dorothy Swan n’était certainement pas mon inconnue de Monte Carlo.

Mais alors, qui pouvait être Mme Swan ? Une ancienne maîtresse, inépousable celle-ci, et dont il aurait eu un enfant capable de subvenir à ses besoins à partir de 1965 ? Mais non. Il n’était pas non plus la nature de mon père de limiter dans le temps sa générosité, et il aurait au moins laissé la capital à son gosse, à sa majorité. Je me promis néanmoins de m’assurer que je n’avais pas un demi-frère ou une demi-soeur à la traîne, à Aix, quand j’en aurais le temps. Cela ne pressait pas, car il, ou elle, ne mourrait pas de faim.